monarchiques, et cependant cette confédération fonctionne bien.

M. GEOFFRION—Sont ils souverains? L'Hon. Sol.-Gén. LANGEVIN-Oui; mais ils ont fait ce que nous allons faire ici. Pour faire face aux grandes puissances, pour n'être pas à la merci du premier venu, ils se sont unis, parce qu'ils ont compris que l'union fait le force. L'hon. député de Lotbinière, lorsqu'il a parlé de la faiblesse des confédérations, aurait dû aussi se rappeler ce qui est arrivé en Italie, il n'y a que quelques années. Il aurait dû se rappeler les conquêtes de GARIBALDI, et refléchir que s'il avait réussi à conquérir un nombre de petits Etats et même le royaume de Naples au profit du roi de Sardaigne, c'était parce que les Etats italiens, divisés comme ils l'étaient, étaient trop faibles pour résister à une invasion, mais que s'ils eussent été confédérés, jamais Garibaldi ni Victor-Emmanuel n'auraient réussi à s'en emparer. Et lorsque les petits Etats italiens out été réunis au Piémont, qu'est-il arrivé? Il est arrivé que GARIBALDI, du momentoù il a cherché à faire des conquêtes pour son propre compte, s'est aperqu que les petits Etats étaient disparus, qu'un grand Etat s'était formé de leurs débris,—et la conséquence a été qu'il s'est fait battre à Aspromonte.-L'hou. député de Lobinière a dit que les liens qui nous uniraient à la métropole sous la confédération seraient des liens de papier, et que les Haut-Canadiens détesteraient les Bas-Canadiens

M. GEOFFRION-Il n'a pas dit que cola aurait licu, mais que ce pourrait être une

conséquence de la confédération.

L'Hon. Sol.-Gén. LANGEVIN-Pourquoi serait ce une conséquence de la confédéra-Il no se décidera, dans le parlement fédéral, que des affaires générales; il n'y aura pas d'affaires locales ni de questions de race, de religion ou d'institutions particulières aux différentes provinces, et, par consequent, il n'y a pas à craindre de conflit à Propos de ces questions. Cetto crainte est done futile .-- L'hon membre a encore dit que cette confédéra ion devait nous désunir Plutôt que nous unir, que la guerre civile s'en suivra, et que les Haut-Canadiens aimeront mieux s'annexer aux Etats-Unis que se soumettre aux Bas-Canadiens. Pour ma Part, je ne crois pas cela, et je crois les Haut-Canadiens trop loyaux pour jamais désirer l'annexion aux Etats-Unis ; ils sont bien prêts à commercer avec leurs voisins,

et à entretenir de bons rapports avec eux, mais ils ne désirent pas s'annexer à eux. L'hon. député de Lotbinière, laissant là ses craintes et ses prédictions, a posé, à propos des 65 membres du Bas-Canada, cette question-ci: "Supposons, a-t-il dit, que la population du Bas-Canada augmente de 31 pour cent en dix ans, et que celle des autres provinces augmente de 30 pour cent, ne seraitil pas injuste pour le Bas-Canada que le nombre de ses représentants reste stationnaire, reste au nombre de 65, pendant que celui des autres provinces augmentera, et que, dans tous les cas, le nombre des représentants des autres provinces ne sera pas diminué, à moins que sa population ne diminue de cinq pour cent?" Ce point est très important, mais il faut remarquer que, quelle que soit l'augmentation de population des autres provinces, la part du Bas-Canada est certaine et connue. Ainsi, par exemple, si la population du Haut-Canada augmente en plus grande proportion que celle du Bas, celui-ci aura toujours 65 membres, les autres provinces recevant à leur représentation l'addition à laquelle leur donnera droit leur augmentation. Mais les résolutions n'empêchent pas que le Bas-Canada ait plus de 65 représentants, si l'augmentation de sa population est plus rapide que celle des autres provinces. La traduction française de ces résolutions est fautive, car elle dit que pour les fins de la répartition de la représentation de chaque province, après chaque recensement décennal, " le Bas-Canada n'aura jamais ni plus ni moins que 65 représentants," tandis que la version anglaise des résolutions, qui est la version officielle, dit: " Lower Canada shall always be assigned sixty-five members." C'est-àdire que " le Bas-Canada aura toujours 65 membres." Cela ne veut pas dire que le Bas-Canada ne pourra pas avoir plus de 65 députés, mais qu'il ne pourra pas en avoir moins de 65. Et c'est là une réponse catégorique à l'objection de l'hon. membre. l'hon membre pour Lotbinière était ici, je lui répondrais sur d'autres points; mais je ne veux pas l'attaquer comme il a attaqué hier soir l'hon. procureur-général Est. L'hon. membre a comparé la conduite du procureurgénéral, en proposant la confédération, à celui qui, ayant une banque d'épargnes cù chacun viendrait déposer ses épargnes, parce que chacun croirait à sa probité, lour ferait un bon jour détaut et trahirait leur confiance en les ruinant. Il a dit que la probité du